

# CALENDRIER 2020-2021

## COLLÈGE DOCTORAL D'ANGERS

DEMANDE D'INSCRIPTION EN 1<sup>ère</sup> ANNEE DE DOCTORAT  
REINSCRIPTION EN 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ANNEE DE DOCTORAT  
INSCRIPTION EN ANNEE SUPPLEMENTAIRE

### ■ [Demande d'inscription administrative en 1<sup>ère</sup> année de doctorat](#)

- ↪ Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 02 octobre 2020
- ↪ Clôture des inscriptions administratives : 30 octobre 2020

[Les inscriptions administratives](#) en 1<sup>ère</sup> année se font [par correspondance](#) auprès de votre gestionnaire du collège doctoral, après acceptation de votre école doctorale :

Ecoles doctorales : ALL, ELICC, 3M

Brigitte BROU-MALLET, tél. 02.41.96.22.57 - [brigitte.brou-mallet@univ-angers.fr](mailto:brigitte.brou-mallet@univ-angers.fr) (sauf le mercredi après-midi)

Ecole doctorale : SPI

Karine COUTURIER, 02.41.96.23.33 [karine.couturier@univ-angers.fr](mailto:karine.couturier@univ-angers.fr) (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : SML, STT

Manuel FERRER, tél. 02.41.96.23.98 – [manuel.ferrer@univ-angers.fr](mailto:manuel.ferrer@univ-angers.fr) (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : BS, DSP, EDGE, EGAAL, MathSTIC

Nicole LOTODÉ, 02.41.96.22.54 [nicole.lotode@univ-angers.fr](mailto:nicole.lotode@univ-angers.fr)

Collège doctoral d'Angers | Présidence de l'Université  
40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01  
[cda@univ-angers.fr](mailto:cda@univ-angers.fr)

### ■ [Réinscription en Doctorat](#)

#### Réinscription en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année

La réinscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de thèse est soumise à l'avis du Comité de Suivi Individuel (CSI). Pour les délais et documents, consulter le site de votre [école doctorale](#). Après réception de votre CSI et validation, vous recevrez par mail la procédure permettant votre réinscription en thèse via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 6 juillet au 30 septembre 2020**.

*Nota : Fermeture de l'application du 24.07.2020 au 16.08.2020*

#### Réinscription en année supplémentaire (au-delà de la 3<sup>ème</sup> année pour les temps complets)

##### ↪ Si vous soutenez votre thèse avant le 31 décembre 2020

Il n'est pas nécessaire de procéder à votre réinscription administrative pour l'année universitaire 2020-2021. Pour tout renseignement : [soutenance@contact.univ-angers.fr](mailto:soutenance@contact.univ-angers.fr)

##### ↪ Si vous ne soutenez pas votre thèse avant le 31 décembre 2020

Vous devez déposer au Collège doctoral l'avis de votre CSI. Si vous êtes à temps complet, au-delà de la 3<sup>ème</sup> année, [une demande de délai supplémentaire](#) est à adresser au Collège doctoral. Votre dossier devra être communiqué au Collège doctoral dans les délais impartis par votre école doctorale.

Après réception de votre CSI et validation de votre demande de délai supplémentaire, vous recevrez par mail la procédure permettant votre réinscription en thèse via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 6 juillet au 30 septembre 2020**.

*Nota : Fermeture de l'application du 24.07.2020 au 16.08.2020*

*Pour toute autre demande, contactez votre gestionnaire du Collège doctoral.*